Nº 75F0002M au catalogue — Nº 003
ISSN 1707-2840
ISBN 978-0-660-03979-4

Série de documents de recherche - Revenu

Révisions aux données sur le revenu de 2006 à 2011

Date de diffusion : le 17 décembre 2015

Statistique Canada
Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p}	provisoire
^{r}	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E}	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p<0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, 2015

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

Sommaire 4
1.0 Introduction 5
2.0 Amélioration de la comparabilité des données de l'EDTR et de l'ECR au moyen de la repondération 7
3.0 Révisions aux estimations d'enquête....10
3.1 Revenu familial 10
3.2 Faible revenu 11
4.0 Examen des tendances à long terme au moyen de l'EDTR et de l'ECR....14
Conclusion 16
Annexe 17
Bibliographie 20

Sommaire

En décembre 2014, Statistique Canada a publié des données de la nouvelle Enquête canadienne sur le revenu (ECR), fondées sur le revenu de l'année de référence 2012. L'information pour l'année de référence 2013 a été publiée en juillet 2015.

L'ECR annuelle rend compte, dans une large mesure, des mêmes statistiques que l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), dont les dernières données sur le revenu portaient sur l'année de référence 2011. À la première diffusion des résultats de l'ECR, Statistique Canada a déclaré que les comparaisons des données de l'ECR et de l'EDTR ont révélé des différences dans les estimations entre 2011 et 2012 qui étaient attribuables aux méthodes différentes des deux enquêtes, plutôt qu'à un véritable changement dans les caractéristiques de la population.

Afin de permettre de comparer les résultats de l'ECR à ceux des années antérieures, Statistique Canada a diffusé des estimations révisées pour l'EDTR de 2006 à 2011. Dans cette note, nous décrivons la révision et illustrons la façon dont les estimations de revenu révisées pour 2006 à 2011 se comparent aux résultats avant la révision, ainsi qu'aux estimations de l'ECR pour 2012 et 2013. Nous y fournissons aussi des conseils aux utilisateurs pour qu'ils puissent comparer ces résultats avec ceux des années antérieures à 2006. Les estimations de revenu avant 2006 peuvent toujours être utilisées avec les estimations révisées à partir de 2006 pour analyser les tendances cycliques à long terme.

La révision des données visait à rendre les estimations de l'EDTR aussi comparables que possible à celles de l'ECR, qui ont débuté en 2012. Néanmoins, pour certaines caractéristiques, les tendances des données pourraient révéler une « rupture » en raison du changement de méthodologie. Cette rupture pourrait se manifester comme un mouvement évident des données à la hausse ou à la baisse qui coïncide avec le changement de méthodologie. Ces ruptures peuvent être plus courantes dans certaines estimations pour les petits domaines comme selon le type de famille ou la région.

1.0 Introduction

Les statistiques sur le revenu permettent d'obtenir des renseignements précieux sur le bien-être économique des Canadiens. Ces statistiques servent à tous les ordres de gouvernement ainsi qu'à des organisations non gouvernementales pour élaborer des programmes de soutien au revenu et des services sociaux, aux universitaires et aux organisations de recherche qui s'intéressent aux enjeux liés au marché du travail et aux politiques sociales, de même qu'au grand public.

Les statistiques sur le revenu sont plus utiles lorsqu'elles peuvent être comparées au fil du temps. À titre d'exemple, il faut étudier les variations dans le revenu des ménages d'une année à l'autre pour observer l'effet d'un changement dans le cycle économique, ou de l'introduction d'un nouveau programme gouvernemental. Il faut aussi étudier les tendances à plus long terme du revenu, par exemple, pour mieux comprendre les différences dans les tendances régionales de la croissance, le faible revenu ou l'inégalité de revenu.

Statistique Canada fournit une gamme de statistiques sur le revenu qui sont produites à l'aide de sources de données administratives comme le fichier sur la famille T1 (FFT1)[1] et à partir d'enquêtes comme l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR). Si les données administratives fournissent des estimations détaillées sur le revenu pour les familles et les particuliers, les données d'enquête fournissent des renseignements plus riches au niveau du ménage qui reflètent de manière plus complète les circonstances économiques auxquelles font face les Canadiens.

Au fil du temps, Statistique Canada a apporté des changements méthodologiques à la façon dont les données sur le revenu provenant des enquêtes sont recueillies et traitées. Toutefois, on veille à ce que les statistiques sur le revenu produites par ces données demeurent aussi comparables que possible d'une année à l'autre. Le plus récent changement a été apporté dans l'année de référence 2012, année où les statistiques sur le revenu ont été produites à partir de l'ECR pour la première fois. L'ECR rend compte, dans une large mesure, des mêmes statistiques que l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), dont les dernières données sur le revenu portaient sur l'année de référence 2011[2].

Statistique Canada a informé les utilisateurs qu'en raison des différences méthodologiques entre l'ECR et l'EDTR, les statistiques produites par les deux enquêtes ne sont pas comparables. Ces différences sont décrites dans la « Note aux utilisateurs des données de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2012 » publiée conjointement avec la diffusion initiale des données de l'ECR en décembre 2014[3].

Une différence importante entre les deux enquêtes réside dans leur conception; l'EDTR était une enquête longitudinale dans le cadre de laquelle les mêmes répondants étaient interviewés chaque année pendant une période de six ans, tandis que l'ECR est une enquête transversale dans le cadre de laquelle les répondants sont interviewés une seule fois. Les estimations de l'EDTR peuvent différer de celles de l'ECR en raison de différences dans la couverture et la réponse. Les problèmes de couverture comprennent le sous-dénombrement des immigrants récents dans l'EDTR, puisque les immigrants récents au Canada étaient ajoutés à l'EDTR seulement lorsqu'un nouveau panel était constitué. Les différences dans la réponse comprennent notamment les effets de l'attrition de l'échantillon sur la durée du panel de l'EDTR. L'attrition de l'échantillon renvoie au fait que, dans une enquête longitudinale, de moins en moins de membres de l'échantillon original sont interviewés chaque année parce que certains répondants refusent de continuer à participer ou sont introuvables après un déménagement. Ni l'un ni l'autre de ces problèmes ne se posent dans l'ECR, qui est une enquête transversale.

Pour assurer la comparabilité continue des statistiques sur le revenu au fil du temps, Statistique Canada a diffusé des estimations historiques révisées pour les années 2006 à 2011, lesquelles permettent de comparer les données de l'ECR à celles des années antérieures. Dans cette note, nous présentons ces estimations révisées et nous examinons la mesure dans laquelle elles se comparent aux résultats avant la révision, ainsi qu'aux estimations de l'ECR pour 2012 et 2013. Les principales conclusions sont les suivantes :

1. Le FFT1 comprend 100 % des particuliers ayant rempli une déclaration de revenu (T1) ou ayant reçu la Prestation fiscale canadienne pour enfants. À partir de cette information et d'autres dossiers administratifs, les familles sont définies et les conjoints et enfants absents sont imputés.
2. Deux révisions antérieures des données sur le revenu sont décrites dans les documents de COTTON (2000) et LATHE (2005).
3. Voir Statistique Canada (2014).

- Les révisions aux estimations de 2006 à 2011 permettent de comparer les résultats de l'ECR aux années antérieures.
- Les révisions aux valeurs de revenu médian ont tendance à être peu importantes.
- Les révisions aux données de 2006 à 2011 augmentent les taux de faible revenu au cours de ces années. Les révisions à la hausse des estimations de faible revenu sont les plus importantes à Toronto et, parallèlement, en Ontario, et étaient aussi concentrées dans d'autres grandes régions métropolitaines de recensement (RMR).

La révision des estimations pour 2006 à 2011 visait à rendre les estimations de l'EDTR aussi comparables que possible aux données de l'ECR, qui ont débuté en 2012. Néanmoins, pour certaines caractéristiques, les tendances des données pourraient encore révéler une « rupture » en raison du changement de méthodologie. Cette rupture se manifesterait comme un mouvement évident des données à la hausse ou à la baisse entre 2011 et 2012. Elle représenterait un changement dans les données qui serait attribuable à la présence de différences entre les deux enquêtes, lesquelles n'auraient pu être complètement prises en compte dans la révision.

Dans cette note, nous fournissons aussi des conseils aux utilisateurs concernant la comparaison des estimations de revenus pour les années avant 2006 avec les estimations d'après 2006. Les utilisateurs devraient notamment être conscients des ruptures possibles lorsqu'ils comparent les données de 2006 et celles des années suivantes avec les estimations de revenus pour les années avant 2006, puisque ces estimations antérieures à 2006 n'ont pas été révisées. Cette rupture se manifesterait comme un mouvement évident des données à la hausse ou à la baisse entre 2005 et 2006. Toutefois, les estimations de revenu d'avant 2006 conviennent à l'analyse des tendances cycliques à long terme. Les analyses laissent entendre qu'on tirerait des conclusions semblables concernant les tendances à long terme ou les tendances cycliques au moyen des séries non révisées et des séries révisées.

2.0 Amélioration de la comparabilité des données de l'EDTR et de l'ECR au moyen de la repondération

Dans toutes les enquêtes, un poids de sondage est accordé à chaque enregistrement pour indiquer le nombre d'unités présentes dans la population qui sont représentées par cette unité dans l'échantillon. Puisque les différences entre l'EDTR et l'ECR découlent en grande partie des écarts de couverture et de réponse, on peut utiliser des techniques de pondération des échantillons pour rajuster les estimations de l'EDTR afin de les rendre plus comparables aux données de l'ECR. Les révisions s'appliquent uniquement de 2006 à 2011, puisque ces années disposent des meilleurs renseignements méthodologiques pour le rajustement.

Le calcul des poids révisés comprend deux éléments. Dans les enquêtes sociales, les chiffres de population pondérés de l'enquête sont fixés pour qu'ils correspondent aux chiffres de population d'une source indépendante, comme le Recensement ou une source de données administratives. Ce procédé s'appelle le « calage ». En raison du fait qu'il y a de légères différences entre les méthodes de calage de l'EDTR et de l'ECR, le premier élément pour ajuster les poids de 2006 à 2011 consiste à appliquer à l'EDTR la même méthode de calage que celle utilisée dans l'ECR.

Dans le deuxième élément, les poids de l'EDTR sont aussi rajustés de façon à réduire les différences de couverture et les différences de réponse entre l'EDTR et l'ECR. Pour cet ajustement, on utilise des renseignements du fichier sur la famille T1 (FFT1) pour 2006-2011 à titre de nouvelle source pour le calage afin d'ajuster le nombre de personnes représentées au bas de l'échelle de distribution des revenus dans l'EDTR. Le FFT1 est considéré comme une source de calage appropriée parce qu'il fournit des données de qualité sur le revenu familial et qu'il n'a pas subi de changement méthodologique au cours de la période (bien que, comme il est expliqué dans l'encadré ci-après, le FFT1 soit rajusté pour le rendre plus comparable aux données d'enquête). L'encadré 1 décrit ce deuxième élément de façon plus détaillée.

Encadré 1
Utilisation des renseignements du FFT1 à titre de nouvelle source de calage pour l'EDTR

Voici, en termes généraux, les étapes suivies dans le cadre du recalage de l'EDTR au moyen des renseignements contenus dans le FFT1.

À la première étape, les données et les concepts sont harmonisés le plus possible entre l'EDTR et le FFT1.

- Les populations qui sont exclues de l'EDTR sont aussi exclues du FFT1. Cela comprend les populations dans les territoires et dans les réserves ou autres établissements autochtones.
- Les familles sont définies au niveau de la famille de recensement dans le FFT1 et l'EDTR[4]. Puisque le FFT1 est principalement fondé sur l'information fournie dans les déclarations de revenus, les estimations des familles ne peuvent être calculées que pour les familles de recensement et les personnes hors famille de recensement dans le FFT1.
- Le revenu après impôt[5] est calculé de la même façon dans les deux sources de données. Aux fins du présent exercice, le revenu de la famille est défini comme le revenu rajusté après impôt de la famille de recensement. Le revenu après impôt est rajusté en divisant le revenu de la famille de recensement par la racine carrée de la taille de la famille de recensement et en attribuant cette valeur à toutes les personnes dans la famille de recensement. La taille de la famille des personnes hors famille de recensement est considérée comme étant égale à 1.

À la deuxième étape, les chiffres de population du nombre de personnes à faible revenu, selon la province et certaines RMR, sont produits à partir du FFT1 pour chaque année à partir de 2006 jusqu'en 2011, au moyen de la méthodologie de la mesure de faible revenu après impôt (MFR-ApI)[6]. Pour calculer les chiffres de faible revenu à partir du FFT1, il faut tenir compte du fait que le FFT1 comprend des populations supplémentaires qui sont exclues de l'EDTR[7], et que le FFT1 a tendance à produire des chiffres plus élevés de personnes dans les tranches de revenu inférieures que les sources d'enquête ou de recensement[8]. Par conséquent, les seuils de faible revenu utilisés pour cette étape sont rajustés pour réduire les totaux de calage obtenus du FFT1[9].

À la troisième étape, les unités échantillonnées dans l'EDTR sont pondérées de façon à ce que les estimations pour les personnes à faible revenu dans l'EDTR[10] correspondent aux totaux de calage du FFT1 déterminés dans les étapes précédentes.

4. On appelle famille de recensement un couple marié (avec ou sans enfants), un couple vivant en union libre (avec ou sans enfants) ou une famille monoparentale.
5. Le revenu après impôt correspond au total du revenu du marché et des transferts gouvernementaux, moins l'impôt sur le revenu. Le revenu du marché comprend les gains, les revenus de régimes de retraite privés, les revenus d'investissements et les revenus d'autres sources comme les pensions alimentaires et les prestations d'invalidité.
6. Selon la méthodologie normalisée de la MFR-ApI, on dit d'une personne qu'elle a un faible revenu si son revenu après impôt rajusté se situe en dessous de 50 % de la médiane du revenu après impôt rajusté. Aux fins du présent exercice, le revenu après impôt rajusté correspond au revenu après impôt de la famille de recensement divisé par la racine carrée de la taille de la famille de recensement.
7. Le FFT1 renferme les groupes de personnes suivants, lesquels groupes sont exclus de l'EDTR : les personnes vivant dans les logements collectifs institutionnels tels que les hôpitaux, les établissement de soins de santé ou les établissements pénitentiaires; les citoyens canadiens vivant à l'étranger; les membres à temps plein des Forces armées canadiennes qui sont en poste à l'extérieur du Canada; les personnes vivant dans les logements collectifs non institutionnels tels que les camps de travail, les hôtels et motels, et les résidences pour étudiants.
8. Voir, par exemple, Statistique Canada (2013).
9. Plutôt que de fixer le seuil à la valeur normalisée de 50 % du revenu médian rajusté, le seuil est fixé à 46 %, un chiffre qui produit un nombre de personnes dans la catégorie de faible revenu du FFT1 pour 2012 qui est comparable au chiffre observé dans l'ECR de 2012.
10. Fondé sur la méthodologie normalisée de la MFR.

Le tableau 1 présente les résultats sommaires de ce recalage. Il met en évidence les changements dans le revenu entre 2011 et 2012 selon les poids originaux et selon les poids révisés. Ces changements sont aussi comparés aux changements dans le revenu entre 2011 et 2012 selon le FFT1.

Les estimations du FFT1 renvoient au revenu rajusté après impôt des familles de recensement, tandis que celles de l'EDTR et de l'ECR renvoient au revenu rajusté après impôt des ménages[11]. Ce tableau contient les limites supérieures du revenu rajusté après impôt pour chaque décile de la répartition des revenus respective.

Bien que les deux ensembles d'estimations ne soient pas de niveaux comparables (puisque le FFT1 renvoie aux familles de recensement tandis que l'EDTR et l'ECR renvoient aux ménages), la direction du changement au fil du temps indiquée par chacune des sources devrait être la même. Puisque les estimations tirées du FFT1 sont fondées sur une méthodologie uniforme entre 2011 et 2012, elles peuvent servir à juger de l'effet des différences méthodologiques entre l'EDTR et l'ECR qui influent sur la comparabilité de leurs résultats sur la même période. Si le FFT1 affiche une augmentation des revenus des familles de recensement entre 2011 et 2012, alors on s'attendrait aussi à une augmentation des revenus des ménages.

Tableau 1
Comparaison des variations des limites supérieures des déciles du revenu rajusté des familles de recensement du FFT1 et du revenu rajusté des ménages de l'EDTR et de l'ECR[1]

	T1FF			EDTR/ECR				
	2011	2012	Variation	EDTR 2011, non révisée	ECR 2012	Variation	EDTR 2011, révisée	Variation de 2011 à 2012
	dollars constants de 2013		pourcentage	dollars constants de 2013		pourcentage	dollars constants de 2013	pourcentage
Décile inférieur	13 600	13 900	2,2	18 600	18 200	-2,2	18 000	1,1
Deuxième décile	20 000	20 400	2,0	24 700	24 700	0,0	24 400	1,2
Troisième décile	25 500	25 900	1,6	30 000	30 300	1,0	29 900	1,3
Quatrième décile	31 200	31 700	1,6	35 500	35 900	1,1	35 500	1,1
Cinquième décile	37 100	37 700	1,6	40 800	41 900	2,7	40 900	2,4
Sixième décile	43 600	44 300	1,6	46 700	47 900	2,6	46 900	2,1
Septième décile	51 200	52 100	1,8	53 700	54 900	2,2	53 900	1,9
Huitième décile	61 300	62 300	1,6	63 100	63 900	1,3	63 300	0,9
Neuvième décile	78 200	79 600	1,8	78 300	79 100	1,0	78 200	1,2

1. Les revenus du T1FF sont rajustés en divisant le revenu après impôt des familles de recensement par la racine carrée de la taille de la famille. Les revenus de l'EDTR et de l'ECR sont rajustés en divisant le revenu après impôt des ménages par la racine carrée de la taille du ménage. Afin de les rendre plus comparables aux estimations de l'EDTR et de l'ECR, les estimations du FFT1 excluent les personnes vivant dans les territoires, dans les réserves et dans d'autres établissements autochtones des provinces.

Les estimations du FFT1 montrent que les familles de recensement dans toute la répartition ont vu leurs revenus augmenter entre 2011 et 2012. En revanche, les changements entre l'EDTR de 2011 (non révisée) et l'ECR de 2012 laissent entendre autre chose. Selon ces estimations, les ménages du premier décile de la répartition ont vu leurs revenus fléchir de 2,2 %, tandis que les revenus du deuxième décile sont demeurés inchangés. Toutefois, les changements de revenu dans tout le reste de la répartition sont plus conformes à ceux du FFT1.

Ce résultat montre que les incohérences entre l'EDTR et l'ECR sont largement concentrées à l'extrémité inférieure de la répartition. Les estimations liées aux familles ou aux particuliers vers le milieu de la répartition sont plus comparables.

Le dernier panel du tableau 1 présente les estimations de l'EDTR pour 2011 qui ont été obtenues au moyen des poids d'échantillonnage révisés. Les estimations révisées pour 2011 montrent que les revenus des deux déciles inférieurs ont augmenté plutôt que diminué entre 2011 et 2012.

11. Bien que le processus de calage utilise l'information sur le revenu fondée sur la définition de la famille de recensement, les estimations de revenu rajustées au niveau de la famille de recensement ne sont pas publiées pour l'EDTR et l'ECR.

3.0 Révisions aux estimations d'enquête

3.1 Revenu familial

Les révisions aux estimations de l'EDTR n'ont entraîné qu'un léger changement dans la médiane du revenu familial au cours de la période de 2006 à 2011. Dans l'ensemble, le revenu médian du marché, les transferts gouvernementaux médians et le revenu médian après impôt des familles économiques et des personnes ne faisant pas partie d'une famille économique n'affichaient pas d'écart significatif dans les résultats non révisés et révisés (tableau 2).

Certaines différences ont été observées pour certains types de familles, mais il s'agit généralement de petits changements qui ne touchent pas la conclusion générale selon laquelle les résultats médians ont peu changé en raison de la révision.

Tableau 2
Comparaison des revenus médians révisés et non révisés selon le type de famille

	EDTR 2005	EDTR 2006			EDTR 2011			ECR 2012	ECR 2013
		Non révisée	Révisée	Variation	Non révisée	Révisée	Variation		
	dollars constants de 2013	dollars constants de 2013		pourcentage	dollars constants de 2013		pourcentage	dollars constants de 2013	
Revenu du marché									
Familles économiques et personnes hors famille économique	47 200	48 800	48 500	-0,6	48 800	48 700	-0,2	50 400	50 600
Familles économiques	66 200	67 300	67 700	0,6*	70 000	70 500	0,7	72 500	72 600
Familles de personnes âgées	25 400	26 600	26 500	-0,4	28 100	27 900	-0,7	30 900	29 900
Couples de personnes âgées	24 600	25 500	25 400	-0,4	27 400	27 000	-1,5	30 800	29 600
Autres familles de personnes âgées	30 300	29 700	29 900	0,7	29 400	29 400	0,0	31 600	31 900
Familles de personnes non âgées	73 800	75 300	76 000	0,9*	79 700	80 800	1,4*	83 300	82 800
Couples	73 100	73 800	74 700	1,2*	76 000	77 200	1,6*	79 500	79 500
Couples avec des enfants	83 500	84 400	84 100	-0,4	93 200	93 200	0,0	92 500	92 600
Couples avec d'autres personnes apparentées	110 700	111 700	114 400	2,4*	116 600	118 300	1,5	123 100	122 900
Familles monoparentales	29 100	31 800	28 800	-9,4*	32 000	29 100	-9,1*	32 500	29 800
Autres familles de personnes non âgées	55 800	58 400	58 200	-0,3	55 300	56 000	1,3	64 900	60 500
Personnes hors famille économique	20 700	21 000	20 600	-1,9	21 400	20 800	-2,8	22 600	23 100
Personnes âgées hors famille économique	6 600	7 700	7 300	-5,2*	9 200	7 800	-15,2*	9 400	10 400
Personnes non âgées hors famille économique	27 400	28 100	27 700	-1,4	27 200	26 900	-1,1	29 400	30 000
Transferts gouvernementaux									
Familles économiques et personnes hors famille économique	3 500	3 900	4 000	2,6	5 300	5 300	0,0	5 300	5 300
Familles économiques	4 500	5 100	5 300	3,9*	6 200	6 300	1,6*	6 800	7 000
Familles de personnes âgées	25 200	25 400	25 500	0,4	26 100	26 000	-0,4	26 300	26 600
Couples de personnes âgées	25 300	25 600	25 700	0,4	26 100	26 000	-0,4	26 200	26 700
Autres familles de personnes âgées	24 200	24 800	24 700	-0,4	25 800	26 000	0,8	26 600	25 900
Familles de personnes non âgées	2 700	3 200	3 300	3,1*	3 600	3 700	2,8*	3 600	3 600
Couples	300	800	800	0,0	700	700	0,0	600	500
Couples avec des enfants	3 200	3 700	4 000	8,1*	4 000	4 300	7,5*	4 400	4 300
Couples avec d'autres personnes apparentées	1 300	1 700	1 800	5,9	2 500	2 700	8,0*	2 800	2 300
Familles monoparentales	7 200	7 700	8 000	3,9	8 700	9 000	3,4	9 300	10 300
Autres familles de personnes non âgées	7 200	8 200	8 200	0,0	6 800	6 800	0,0	6 600	7 700
Personnes hors famille économique	600	700	700	0,0	2 100	1 900	-9,5	1 500	1 600
Personnes âgées hors famille économique	16 300	16 600	16 600	0,0	16 600	16 600	0,0	17 000	17 000
Personnes non âgées hors famille économique	400	400	400	0,0	700	700	0,0	700	600
Revenu après impôt									
Familles économiques et personnes hors famille économique	49 000	50 200	50 100	-0,2	51 900	51 800	-0,2	53 400	53 500
Familles économiques	64 300	65 700	66 200	0,8*	69 700	70 400	1,0*	72 300	72 200
Familles de personnes âgées	46 300	47 900	47 800	-0,2	50 500	50 500	0,0	52 800	52 500
Couples de personnes âgées	44 700	47 000	46 800	-0,4	49 600	49 300	-0,6	52 200	51 900
Autres familles de personnes âgées	52 400	52 700	53 500	1,5	55 900	55 900	0,0	56 700	55 700
Familles de personnes non âgées	68 500	69 900	70 700	1,1*	75 000	76 000	1,3*	77 600	77 100
Couples	63 900	65 200	65 800	0,9*	68 200	68 700	0,7	71 000	72 400
Couples avec des enfants	75 400	76 600	76 700	0,1	85 600	86 200	0,7	85 400	85 000
Couples avec d'autres personnes apparentées	97 700	100 200	102 100	1,9*	105 900	108 800	2,7*	110 900	110 900
Familles monoparentales	37 500	39 600	37 600	-5,1*	42 400	40 300	-5,0*	42 600	41 700
Autres familles de personnes non âgées	59 600	62 700	62 300	-0,6	60 000	60 300	0,5	67 200	63 400
Personnes hors famille économique	24 500	25 500	24 900	-2,4*	26 400	26 000	-1,5	27 500	28 200
Personnes âgées hors famille économique	22 500	23 400	23 300	-0,4	24 700	24 100	-2,4*	25 300	25 700
Personnes non âgées hors famille économique	26 400	27 300	26 800	-1,8*	27 400	27 200	-0,7	28 600	29 800

* Les astérisques montrent les variations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %

3.2 Faible revenu

Les statistiques qui mesurent le faible revenu sont touchées davantage par la révision que les autres statistiques sur le revenu. Le tableau 3 résume les changements aux taux de faible revenu basés sur la mesure de faible revenu après impôt (MFR-ApI), les seuils de faible revenu après impôt (SFR-ApI) et la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC).

La comparaison des estimations de faible revenu non révisées et révisées permet de constater que les estimations révisées sont pratiquement toutes plus élevées que les estimations non révisées, autant en 2006 qu'en 2011. Le taux de faible revenu fondé sur la MFR-ApI a été révisé pour passer de 12,4 % à 13,4 % en 2006, et de 12,6 % à 13,3 % en 2011. Les révisions des taux basés sur les SFR-ApI sont légèrement plus importantes, puisque les taux sont passés de 10,3 % à 11,5 % en 2006, et de 8,8 % à 9,6 % en 2011. Les taux fondés sur la MPC ont augmenté, passant de 11,7 % à 12,7 % en 2006, et de 12,0 % à 12,6 % en 2011. Par rapport à leur valeur initiale, la portée des révisions est assez uniforme pour les hommes et les femmes, entre les groupes d'âge, ainsi qu'entre les personnes qui font partie d'une famille économique et celles qui n'en font pas partie.

Le tableau 3 montre aussi les résultats de l'ECR pour 2012 et 2013. Dans presque tous les domaines, le changement des taux de faible revenu entre 2011 et 2012 n'était pas significatif après la révision.

Tableau 3
Comparaison des taux de faible revenu révisés et non révisés

	EDTR 2005	EDTR 2006			EDTR 2011			ECR 2012	ECR 2013
		Non révisée	Révisée	Variation	Non révisée	Révisée	Variation		
	pourcentage	pourcentage		points de pourcentage	pourcentage		points de pourcentage	pourcentage	
Mesure de faible revenu après impôt (MRF-ApI)									
Toutes les personnes	13,0	12,4	13,4	1,0*	12,6	13,3	0,7*	13,8	13,5
Personnes dans les familles économiques	10,7	10,1	11,0	0,9*	9,9	10,5	0,6*	11,4	11,0
Personnes hors famille économique	26,6	26,0	27,5	1,5*	28,2	29,6	1,4*	27,4	27,8
Personnes de moins de 18 ans	15,7	14,8	16,3	1,5*	14,3	15,2	0,9*	16,3	16,5
Personnes de 18 à 64 ans	12,6	12,2	13,1	0,9*	12,2	12,8	0,6*	13,3	13,1
Personnes de 65 ans et plus	10,2	9,6	10,2	0,6*	12,0	13,2	1,2*	12,1	11,1
Femmes	13,8	13,3	14,3	1,0*	13,3	14,0	0,7*	14,6	14,1
Hommes	12,1	11,5	12,5	1,0*	11,9	12,6	0,7*	12,9	12,9
Seuils de faible revenu après impôt (SFR-ApI)									
Toutes les personnes	10,8	10,3	11,5	1,2*	8,8	9,6	0,8*	9,9	9,7
Personnes dans les familles économiques	7,5	7,1	8,2	1,1*	5,5	6,1	0,6*	6,9	6,9
Personnes hors famille économique	30,5	29,4	31,1	1,7*	27,7	29,4	1,7*	26,7**	25,7
Personnes de moins de 18 ans	11,7	11,1	12,8	1,7*	8,5	9,4	0,9*	10,8	11,2
Personnes de 18 à 64 ans	11,4	11,1	12,2	1,1*	9,7	10,3	0,6*	10,8	10,7
Personnes de 65 ans et plus	6,2	5,3	5,9	0,6*	5,2	6,4	1,2*	4,4**	3,7
Femmes	11,1	10,7	11,8	1,1*	8,9	9,7	0,8*	10,1	9,8
Hommes	10,5	10,0	11,2	1,2*	8,7	9,4	0,7*	9,6	9,6
Mesure du panier de consommation (MPC)									
Toutes les personnes	12,3	11,7	12,7	1,0*	12,0	12,6	0,6*	12,9	12,1
Personnes dans les familles économiques	9,7	9,1	10,0	0,9*	8,8	9,3	0,5*	10,1	9,5
Personnes hors famille économique	27,4	27,2	28,8	1,6*	30,1	31,5	1,4*	28,9**	27,1
Personnes de moins de 18 ans	15,0	14,1	15,5	1,4*	13,7	14,4	0,7	15,5	14,7
Personnes de 18 à 64 ans	13,1	12,6	13,5	0,9*	12,8	13,4	0,6*	13,7	13,2
Personnes de 65 ans et plus	3,5	3,4	4,0	0,6*	5,7	6,7	1,0*	5,7	4,2
Femmes	12,6	12,1	13,1	1,0*	12,2	12,8	0,6*	13,3	12,4
Hommes	12,0	11,4	12,4	1,0*	11,8	12,4	0,6*	12,5	11,9

* Les astérisques montrent les variations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %

** Les astérisques montrent les valeurs qui sont statistiquement différentes (à un niveau de confiance de 95 %) des estimations révisées de 2011

Les changements par province et pour certaines RMR sont résumés dans le tableau 4. Les révisions à la hausse des taux de faible revenu étaient plus importantes en Ontario et à Toronto en 2006 comme en 2011. À titre d'exemple, à Toronto, le taux de faible revenu de 2011 fondé sur la MFR-ApI a été révisé à la hausse et est passé de 10,7 % à 13,9 %. Le faible revenu a aussi été révisé à la hausse en Colombie-Britannique en 2006 (de 1,5 point de pourcentage selon la MFR-ApI), ce qui est associé à une plus grande révision à la hausse à Vancouver (de

3,7 points de pourcentage). On peut observer d'autres révisions notables dans le tableau 4, notamment une révision à la hausse du faible revenu à Calgary (en 2011) et à Montréal (en 2006). Étant donné que les populations de Toronto, de Vancouver, de Calgary et de Montréal constituent une grande partie de la population du Canada, une forte part de la révision à l'échelle du Canada peut être associée aux révisions dans ces grandes RMR.

La comparaison des taux révisés de faible revenu de 2011 avec les taux de 2012 provenant de l'ECR indique que les taux sont demeurés stables entre 2011 et 2012 dans la plupart des provinces et des RMR.

Tableau 4
Comparaison des taux de faible revenu révisés et non révisés selon la province et certaines régions métropolitaines de recensement (RMR)

	EDTR 2005	EDTR 2006			EDTR 2011			ECR 2012	ECR 2013
		Non révisée	Révisée	Variation	Non révisée	Révisée	Variation		
	pourcentage	pourcentage		points de pourcentage	pourcentage		points de pourcentage	pourcentage	
Mesure de faible revenu après impôt (MRF-Apl)									
Canada	13,0	12,4	13,4	1,0*	12,6	13,3	0,7*	13,8	13,5
Terre-Neuve-et-Labrador	19,1	18,0	17,4	-0,6	13,8	14,3	0,5	14,6	13,4
Île-du-Prince-Édouard	11,2	11,8	12,0	0,2	15,0	13,7	-1,3	13,3	16,1
Nouvelle-Écosse	14,8	14,4	14,7	0,3	13,5	13,4	-0,1	15,3	14,6
Nouveau-Brunswick	17,5	17,9	16,5	-1,4*	12,6	13,3	0,7	16,2**	15,0
Québec	14,1	13,4	13,8	0,4	14,0	13,9	-0,1	14,9	14,0
Ontario	11,7	11,3	13,1	1,8*	12,0	13,1	1,1*	14,6	14,4
Manitoba	14,7	14,2	15,4	1,2	14,0	15,0	1,0	15,6	14,8
Saskatchewan	17,8	16,7	16,0	-0,7	11,3	12,6	1,3*	12,7	12,7
Alberta	8,7	7,6	8,1	0,5	8,2	9,4	1,2*	6,4**	7,6
Colombie-Britannique	14,8	14,2	15,7	1,5*	15,3	16,0	0,7	14,3	14,4
Montréal, Québec	13,7	13,0	14,8	1,8*	14,7	15,4	0,7	16,5	16,2
Toronto, Ontario	12,3	12,5	15,8	3,3*	10,7	13,9	3,2*	17,0	15,5
Winnipeg, Manitoba	12,9	12,3	13,3	1,0	11,2	13,3	2,1*	14,8	14,5
Calgary, Alberta	7,4	7,1	7,4	0,3	6,3	8,2	1,9*	7,0	7,5
Edmonton, Alberta	7,9	6,0	7,0	1,0	10,6	9,6	-1,0	5,6**	8,0
Vancouver, Colombie-Britannique	14,0	14,7	18,4	3,7*	15,7	17,7	2,0	13,1**	14,6
Seuils de faible revenu après impôt (SFR-Apl)									
Canada	10,8	10,3	11,5	1,2*	8,8	9,6	0,8*	9,9	9,7
Terre-Neuve-et-Labrador	8,6	7,7	7,4	-0,3	5,3	5,5	0,2	5,4	5,1
Île-du-Prince-Édouard	5,5	5,5	5,7	0,2	4,4	3,9	-0,5	3,7	7,2
Nouvelle-Écosse	8,6	8,6	8,8	0,2	7,0	6,8	-0,2	8,4	7,1
Nouveau-Brunswick	9,6	9,4	8,6	-0,8*	5,8	6,2	0,4	7,1	6,7
Québec	11,7	11,1	11,6	0,5	9,5	9,8	0,3	10,4	10,0
Ontario	10,3	10,3	12,1	1,8*	9,0	10,2	1,2*	11,3	11,4
Manitoba	12,7	11,2	11,9	0,7	8,9	9,6	0,7	10,7	10,3
Saskatchewan	10,8	10,7	10,2	-0,5	5,3	5,8	0,5	6,0	6,5
Alberta	8,5	7,1	7,9	0,8	7,0	7,6	0,6	5,4**	5,6
Colombie-Britannique	13,2	12,6	14,4	1,8*	10,7	11,7	1,0	10,4	9,9
Montréal, Québec	14,6	14,0	16,0	2,0*	13,3	14,0	0,7	14,3	15,0
Toronto, Ontario	13,1	13,1	16,4	3,3*	9,7	12,7	3,0*	15,4	15,4
Winnipeg, Manitoba	14,7	13,3	14,4	1,1	10,0	11,5	1,5	13,7	13,1
Calgary, Alberta	8,7	8,4	8,8	0,4	6,6	8,4	1,8*	7,6	8,4
Edmonton, Alberta	9,5	7,1	8,2	1,1	11,1	10,0	-1,1	5,9**	6,4
Vancouver, Colombie-Britannique	15,1	14,7	18,5	3,8*	13,6	15,7	2,1	11,9**	12,4
Mesure du panier de consommation (MPC)									
Canada	12,3	11,7	12,7	1,0*	12,0	12,6	0,6*	12,9	12,1
Terre-Neuve-et-Labrador	16,0	14,8	14,3	-0,5	11,8	12,1	0,3	12,6	12,4
Île-du-Prince-Édouard	11,6	12,5	12,8	0,3	13,0	12,0	-1,0	13,1	15,8
Nouvelle-Écosse	14,3	13,7	13,9	0,2	14,3	14,1	-0,2	15,8	13,1
Nouveau-Brunswick	16,1	15,4	14,1	-1,3*	12,0	12,6	0,6	14,7	13,2
Québec	10,4	9,7	10,1	0,4	10,7	10,6	-0,1	11,9	10,8
Ontario	12,3	12,1	13,8	1,7*	12,0	13,0	1,0*	14,4	14,0
Manitoba	11,6	11,1	12,0	0,9	11,5	11,9	0,4	12,2	11,6
Saskatchewan	13,5	13,7	13,0	-0,7	9,8	10,8	1,0	10,6	10,1
Alberta	9,9	7,8	8,4	0,6	9,4	10,6	1,2*	7,3**	7,4
Colombie-Britannique	15,8	15,7	17,1	1,4*	16,5	17,0	0,5	14,9	13,1
Montréal, Québec	11,0	10,3	12,0	1,7*	11,8	12,3	0,5	14,4	13,8
Toronto, Ontario	14,8	14,6	17,5	2,9*	13,3	16,1	2,8*	18,9	17,7
Winnipeg, Manitoba	9,8	10,0	10,9	0,9	9,1	10,5	1,4	13,3	12,7
Calgary, Alberta	9,4	8,0	8,2	0,2	8,5	10,7	2,2*	8,3	9,3
Edmonton, Alberta	8,2	5,9	7,1	1,2	11,9	10,9	-1,0	6,0**	6,7
Vancouver, Colombie-Britannique	15,9	15,9	19,3	3,4*	17,3	19,0	1,7	14,3**	13,2

* Les astérisques montrent les variations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %

** Les astérisques montrent les valeurs qui sont statistiquement différentes (à un niveau de confiance de 95 %) des estimations révisées de 2011

4.0 Examen des tendances à long terme au moyen de l'EDTR et de l'ECR

Aux sections précédentes, nous avons décrit les révisions apportées aux données de l'EDTR de 2006 à 2011 pour les rendre plus comparables aux données de l'ECR. La présente section offre des conseils aux utilisateurs qui souhaitent examiner les tendances à plus long terme des statistiques du revenu au moyen des données antérieures à 2006[12]. Puisque la révision touchait principalement les résultats du faible revenu, nous nous concentrons dans cette section sur les tendances du faible revenu. Les graphiques qui comparent certaines tendances révisées et non révisées de faible revenu se trouvent à l'annexe.

Pour résumer les tendances en matière de faible revenu dans les données révisées et non révisées, le tableau 5 compare les taux moyens de faible revenu (selon la MFR-ApI et les SFR-ApI) de 1996 à 2000 avec ceux de 2007 à 2011[13]. Dans l'ensemble du Canada, le taux moyen de faible revenu fondé sur la MFR-ApI a augmenté de 0,2 point de pourcentage avant la révision et de 0,8 point de pourcentage après la révision, tandis que le taux moyen de faible revenu fondé sur les SFR-ApI reculait de 4,8 points de pourcentage avant la révision et de 4,1 points de pourcentage après la révision.

Étant donné que les révisions aux taux de faible revenu avaient tendance à se faire à la hausse, les changements dans le temps des taux de faible revenu ont généralement adopté une direction plutôt ascendante dans les données révisées. Cela signifie que les augmentations des taux de faible revenu dans le temps ont tendance à être plus importantes dans les données révisées, et que les diminutions des taux de faible revenu ont tendance à être moins importantes. Nous pouvions nous attendre à ces résultats étant donné le modèle des révisions des taux de faible revenu pour 2006-2011 dont nous avons parlé précédemment.

En Ontario, par exemple, le changement du taux moyen de faible revenu fondé sur la MFR-ApI entre les deux périodes a augmenté, passant de 1,8 point de pourcentage avant la révision à 2,8 points de pourcentage après la révision. À Calgary, les changements correspondants se chiffraient -2,8 points de pourcentage et -1,8 point de pourcentage après la révision. Toutefois, dans la plupart des cas, les conclusions tirées des données révisées seraient semblables à celles tirées des données non révisées. Les cas où l'on observe une forte hausse (ou baisse) dans le faible revenu ont tendance à être les mêmes dans les séries révisées et non révisées.

Les conclusions concernant les changements de la tendance du faible revenu fondées sur les SFR-ApI n'ont pas tendance à varier suivant la révision. Dans la plupart des cas, les taux de faible revenu fondés sur les SFR-ApI montrent des diminutions autant dans les séries non révisées que dans les séries révisées.

Le fait que, dans la plupart des cas, les conclusions tirées au moyen des statistiques révisées et non révisées restent les mêmes a donné lieu à la recommandation voulant que les estimations de revenus avant 2006 demeurent utiles pour analyser les tendances cycliques à long terme et qu'elles puissent être utilisées avec les résultats recalibrés de 2006 à 2011 et les résultats de l'ECR à partir de 2012.

12. Les données sur le revenu au Canada ont été recueillies entre 1976 et 1997 au moyen de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), et de 1993 à 2011, au moyen de l'EDTR. Les estimations pour les années de chevauchement sont fondées sur une combinaison des données de l'EFC et de l'EDTR.
13. La mesure fondée sur un panier de consommation n'est disponible qu'à partir de 2002, ce qui empêche l'analyse de la MPC sur l'ensemble de ces périodes.

Tableau 5

Comparaison des variations à long terme des taux de faible revenu révisés et non révisés selon l'âge, le type de famille, la province et certaines régions métropolitaines de recensement (RMR)

	Moyenne de 1996 à 2000	Moyenne de 2007 à 2011		Variation entre la moyenne de 1996 à 2000 et celle de 2007 à 2011	
		Non révisée	Révisée	Non révisée	Révisée
	pourcentage	pourcentage		points de pourcentage	
Mesure de faible revenu après impôt (MRF-Apl)					
Toutes les personnes	12,7	12,9	13,5	0,2	0,8
Âge et type de famille					
Personnes de moins de 18 ans	16,3	14,8	15,6	-1,5	-0,7
Personnes de 18 à 64 ans	12,6	12,5	13,0	-0,1	0,4
Personnes de 65 ans et plus	5,9	11,7	12,5	5,8	6,6
Personnes dans les familles économiques	11,1	10,4	11,0	-0,7	-0,1
Personnes hors famille économique	23,0	26,7	27,9	3,7	4,9
Province et certaines RMR					
Terre-Neuve-et-Labrador	19,9	15,3	15,6	-4,6	-4,3
Île-du-Prince-Édouard	13,5	13,1	13,2	-0,4	-0,3
Nouvelle-Écosse	15,8	15,4	15,4	-0,4	-0,4
Nouveau-Brunswick	15,3	15,2	15,2	-0,1	-0,1
Québec	14,9	14,3	14,4	-0,6	-0,5
Ontario	10,4	12,2	13,2	1,8	2,8
Manitoba	14,0	14,2	15,3	0,2	1,3
Saskatchewan	15,0	12,9	14,0	-2,1	-1,0
Alberta	10,8	8,3	9,0	-2,5	-1,8
Colombie-Britannique	13,4	14,4	14,9	1,0	1,5
Montréal, Québec	16,1	15,5	16,1	-0,6	0,0
Toronto, Ontario	9,3	12,2	14,6	2,9	5,3
Winnipeg, Manitoba	11,9	11,7	13,6	-0,2	1,7
Calgary, Alberta	9,1	6,3	7,3	-2,8	-1,8
Edmonton, Alberta	10,3	8,9	8,9	-1,4	-1,4
Vancouver, Colombie-Britannique	13,5	15,0	16,0	1,5	2,5
Seuils de faible revenu après impôt (SFR-Apl)					
Toutes les personnes	13,9	9,1	9,8	-4,8	-4,1
Âge et type de famille					
Personnes de moins de 18 ans	16,0	8,9	9,8	-7,1	-6,2
Personnes de 18 à 64 ans	14,1	10,0	10,6	-4,1	-3,5
Personnes de 65 ans et plus	8,6	5,2	5,9	-3,4	-2,7
Personnes dans les familles économiques	10,6	6,0	6,6	-4,6	-4,0
Personnes hors famille économique	34,9	27,3	28,6	-7,6	-6,3
Province et certaines RMR					
Terre-Neuve-et-Labrador	14,2	6,6	6,6	-7,6	-7,6
Île-du-Prince-Édouard	8,8	4,7	4,7	-4,1	-4,1
Nouvelle-Écosse	12,9	7,8	7,7	-5,1	-5,2
Nouveau-Brunswick	11,3	6,8	6,8	-4,5	-4,5
Québec	16,6	9,9	10,3	-6,7	-6,3
Ontario	12,3	9,2	10,3	-3,1	-2,0
Manitoba	14,9	9,1	9,9	-5,8	-5,0
Saskatchewan	11,3	6,8	7,3	-4,5	-4,0
Alberta	12,9	6,7	7,2	-6,2	-5,7
Colombie-Britannique	15,3	11,3	11,8	-4,0	-3,5
Montréal, Québec	22,5	13,9	14,5	-8,6	-8,0
Toronto, Ontario	14,3	11,1	13,4	-3,2	-0,9
Winnipeg, Manitoba	18,0	10,5	12,2	-7,5	-5,8
Calgary, Alberta	13,8	7,4	8,2	-6,4	-5,6
Edmonton, Alberta	15,4	8,8	8,8	-6,6	-6,6
Vancouver, Colombie-Britannique	19,1	14,5	15,6	-4,6	-3,5

Conclusion

Dans la présente note, nous décrivons les estimations de revenus révisées de l'EDTR de 2006 à 2011. Ces révisions des estimations de 2006 à 2011 permettent de comparer les résultats de l'ECR à ceux des années antérieures.

Les révisions règlent les questions de différences méthodologiques entre l'EDTR et l'ECR, et, en règle générale, produisent une version révisée à la hausse des taux de faible revenu. Les révisions à la hausse des taux de faible revenu sont plus importantes à Toronto et, parallèlement, en Ontario, et sont aussi concentrées dans d'autres grandes RMR. La plupart des autres estimations, comme les valeurs de revenu médian, n'ont pas subi de changement significatif lors de la révision.

Les estimations d'avant 2006 peuvent toujours être utilisées avec les estimations révisées pour analyser les tendances à long terme. Par ailleurs, les conclusions qui seraient tirées des séries révisées sont, dans la plupart des cas, les mêmes que celles qu'on tirerait au moyen des séries précédentes.

Lors de la mise en œuvre de la révision pour 2006-2011, les révisions des données ont été effectuées de manière à réduire au minimum les « ruptures » dans les tendances. Toutefois, des ruptures peuvent toujours se produire dans les tendances lorsqu'on adopte une nouvelle méthodologie. Dans le cadre de cette révision, les changements de méthodologie se produisent entre 2005 et 2006 lors de la mise en œuvre de la révision de l'EDTR, et entre 2011 et 2012, lorsque l'ECR remplace l'EDTR. Ce genre de rupture se manifesterait comme un mouvement évident des données à la hausse ou à la baisse au cours de ces années. Elle représenterait un changement dans les estimations, lequel serait attribuable aux différences entre les deux enquêtes et qu'il aurait été impossible de rajuster entièrement lors de la révision.

Annexe

Figure 1
Comparaison des taux de faible revenu révisés et non révisés (SFR-Apl), 1976 à 2013

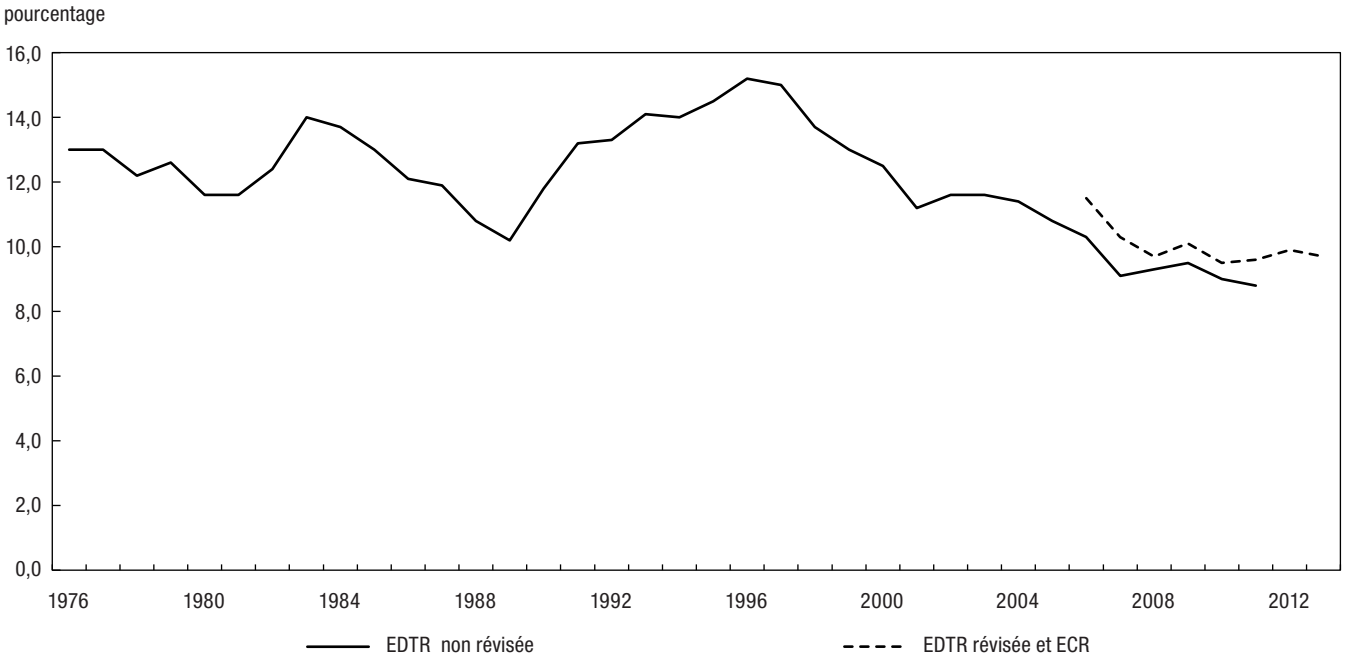

Figure 2
Comparaison des taux de faible revenu révisés et non révisés (MFR-Apl), 1976 à 2013

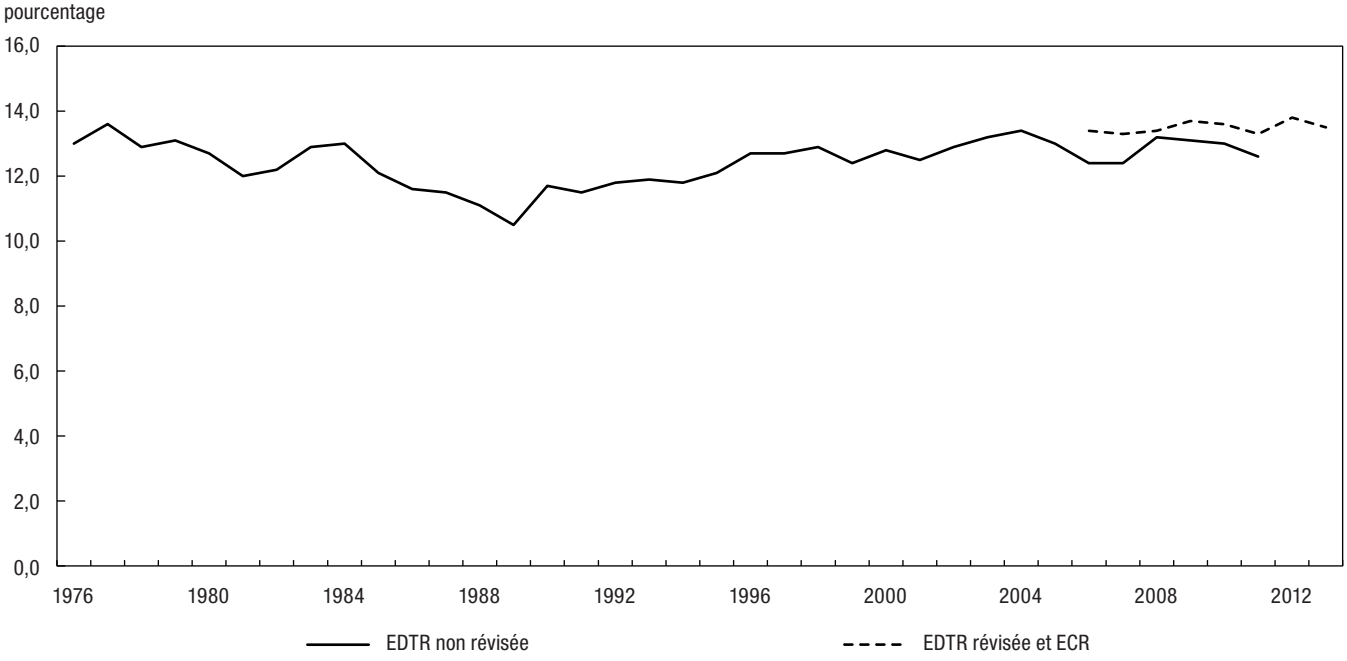

Figure 3
Comparaison des taux de faible revenu révisés et non révisés (MFR-Apl), selon l'âge et le type de famille, 1976 à 2013

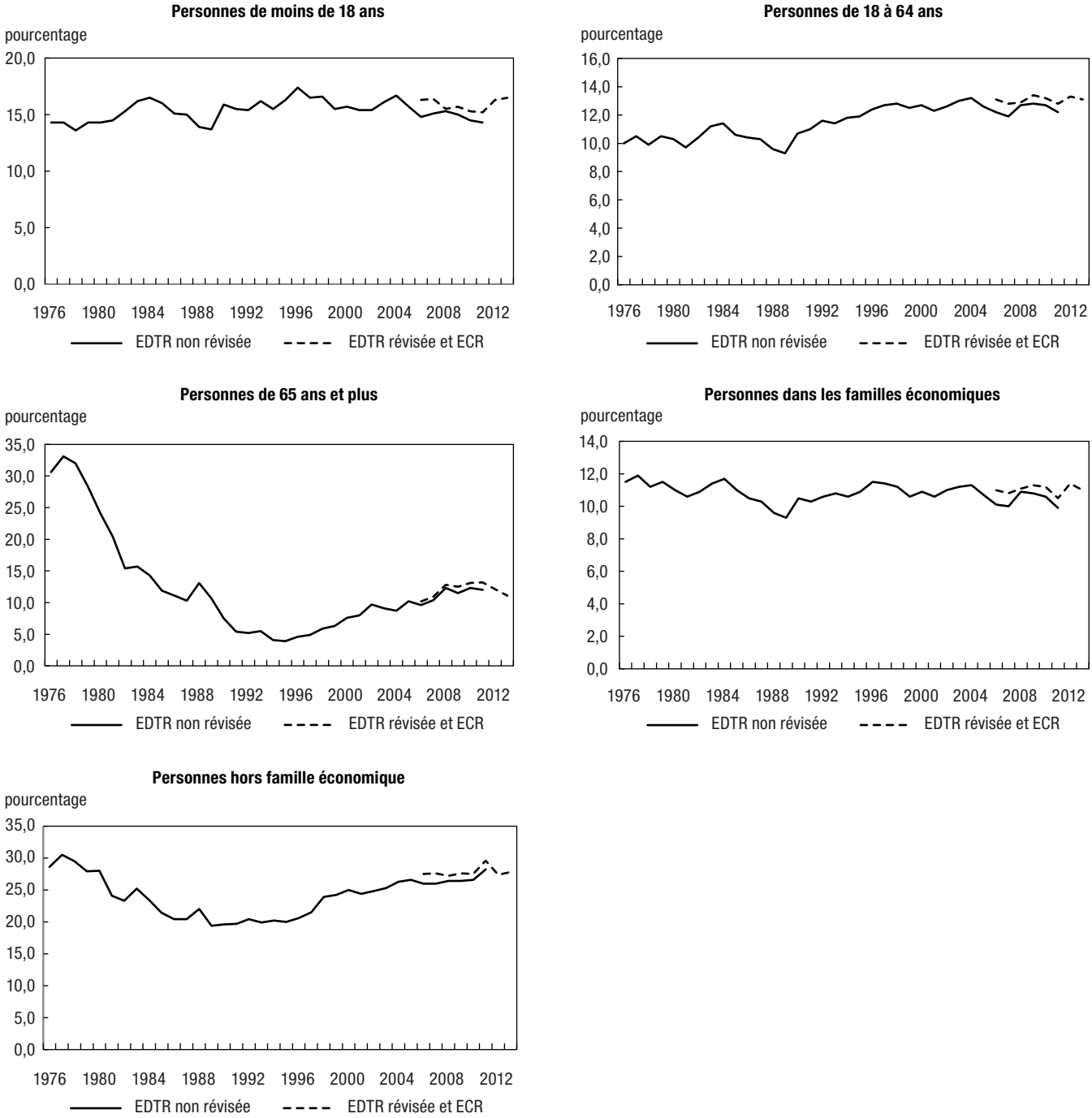

Figure 4
Comparaison des taux de faible revenu révisés et non révisés (MFR-Apl), selon la province, 1976 à 2013

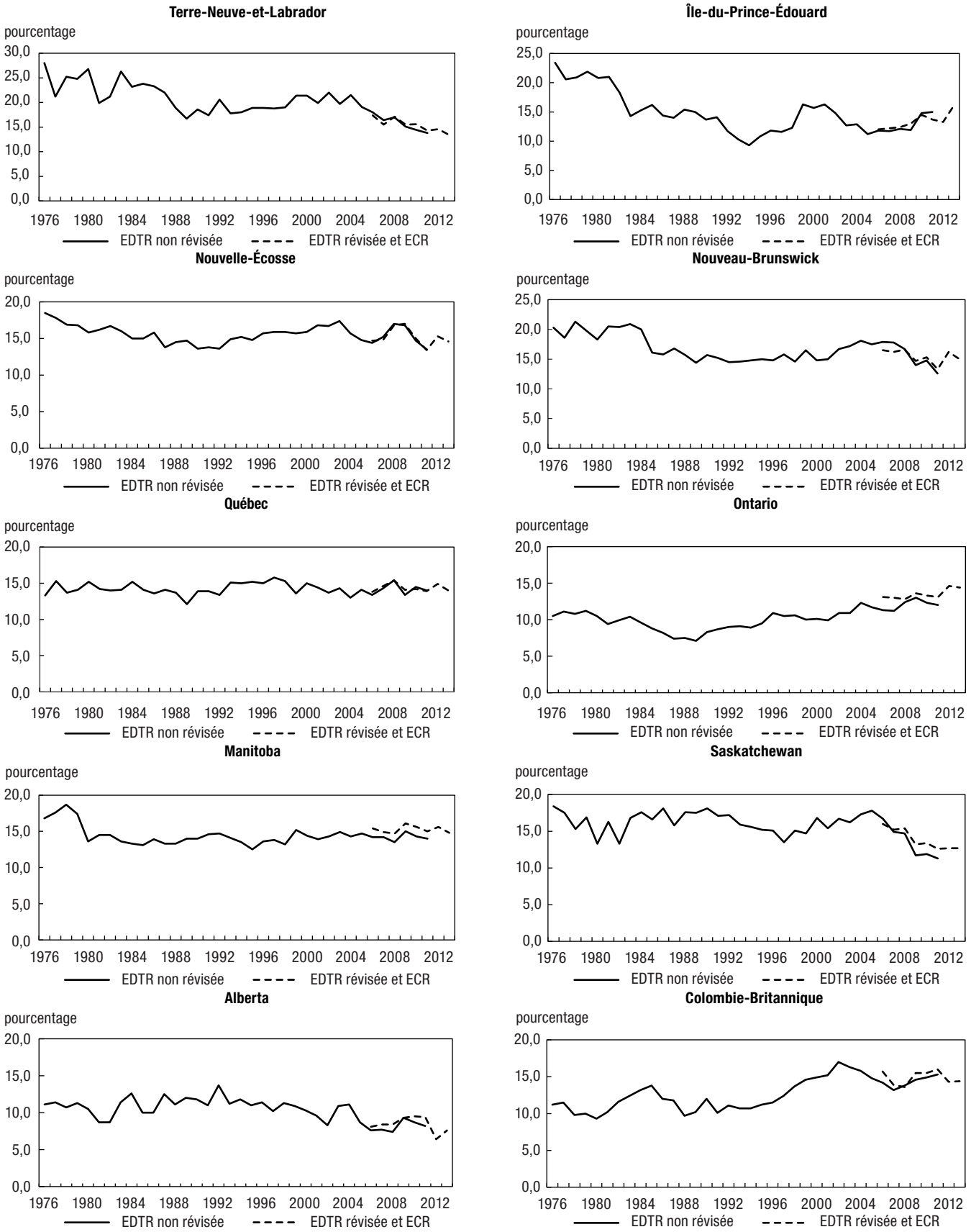

Bibliographie

COTTON, Cathy. 2000. « D'une enquête à l'autre : une série intégrée de données sur le revenu de l'EFC et de l'EDTR, 1989-1997 », nº 002, produit nº 75F0002MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa. http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2000002-fra.pdf

LATHE, Heather. 2005. « Enquête sur la dynamique du travail et du revenu : révision historique de 2003 », nº 009, produit nº 75F0002MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa. http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2005009-fra.pdf

STATISTIQUE CANADA. 2014. « Note aux utilisateurs des données de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2012 », nº 001, produit nº 75-513-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa. http://www.statcan.gc.ca/pub/75-513-x/75-513-X2014001-fra.pdf

STATISTIQUE CANADA. 2013. « Guide de référence sur le revenu – Enquête nationale auprès des ménages, 2011 », nº 99-014-XWF2011006 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa. http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/guides/99-014-x/99-014-x2011006-fra.pdf